

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0586**

commune (s) :

objet : Maintenance et assistance sur les équipements auxiliaires de l'unité de traitement de l'UTVE - Lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les trémies et les grilles des fours - Lot n° 3 : maintenance et assistance technique sur les ramoneurs des chaudières - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux 2 lots

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Philip

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

**Bureau du 8 décembre 2014****Décision n° B-2014-0586**

objet : **Maintenance et assistance sur les équipements auxiliaires de l'unité de traitement de l'UTVE - Lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les trémies et les grilles des fours - Lot n° 3 : maintenance et assistance technique sur les ramoneurs des chaudières - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux 2 lots**

service : Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par décision n° B-2013-4255 du 10 juin 2013, le Bureau a autorisé la signature de 2 marchés publics de prestations de service pour la maintenance et l'assistance sur les équipements auxiliaires de l'unité de traitement de l'UTVE :

- Lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les trémies et les grilles des fours,
- Lot n° 3 : maintenance et assistance technique sur les ramoneurs des chaudières.

Le marché relatif au lot n° 1 a été notifié sous le numéro 2013-405 le 26 juillet 2013 à l'entreprise COMETAL pour un montant minimum de 75 000 € HT, soit 90 000 € TTC et un montant maximum de 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC, sur une durée ferme de 2 ans reconductible une fois 2 ans.

Le marché relatif au lot n° 3 a été notifié sous le n° 2013-407 le 29 juillet 2013 à l'entreprise Clyde Bergemann Forest pour un montant minimum de 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC, et un montant maximum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans reconductible une fois 2 ans.

La Communauté urbaine de Lyon a modifié en 2013 son programme pluriannuel de travaux de gros entretien et renouvellement (GER) pour l'usine de valorisation énergétique des déchets de Lyon Sud, avec pour objectif de maintenir cet équipement en état de fonctionnement jusqu'en 2025. Cette évolution s'est traduite par un budget supplémentaire alloué pour les dépenses de travaux et d'entretien sur les années 2013 et 2014. En outre, le fait que l'outil dispose encore d'une décennie de fonctionnement, a justifié la réalisation d'un certain nombre de projets d'optimisation en termes de sécurité et d'efficacité technique. Par ailleurs, la compensation pour partie de l'indisponibilité de Lyon Nord du fait du sinistre, par le traitement de déchets sur l'usine Lyon Sud a reporté la maintenance préventive de celle-ci sur le premier semestre 2015.

Cette modification a entraîné des dépenses supplémentaires, non prévues au moment où les marchés ont été passés.

L'avenant n° 1 au lot n° 1, d'un montant de 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC porterait le montant maximum du marché à 287 500 € HT, soit 345 000 € TTC sur la durée ferme. Il s'ensuit une augmentation de 15 % du montant maximum initial du marché.

L'avenant n° 1 au lot n° 3, d'un montant de 22 500 € HT, soit 27 000 € TTC porterait le montant maximum du marché à 172 500 € HT, soit 207 000 € TTC sur la durée ferme. Il s'ensuit une augmentation de 15 % du montant maximum initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 28 novembre 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces avenants.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve :**

- l'avenant n° 1 au marché n° 2013-405 conclu avec l'entreprise COMETAL pour la maintenance et l'assistance sur les équipements auxiliaires de l'unité de traitement de l'UTVE - Lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les trémies et les grilles des fours. Cet avenant d'un montant de 37 500 € HT, soit 45 000 € TTC porte le montant total maximum du marché à 287 500 € HT, soit 345 000 € TTC,

- l'avenant n° 1 au marché n° 2013-407 conclu avec l'entreprise Clyde Bergemann Forest pour la maintenance et l'assistance sur les équipements auxiliaires de l'unité de traitement de l'UTVE - Lot n° 3 : maintenance et assistance technique sur les ramoneurs des chaudières. Cet avenant d'un montant de 22 500 € HT, soit 27 000 € TTC porte le montant maximum du marché à 172 500 € HT, soit 207 000 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2014 et suivants - compte 61558 - fonction 812 - opération n° 0P25O2492.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.**